Année universitaire 2009-2010

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions de la séance du 2 juillet 2010

Ordre du jour :

I. Approbation des comptes rendus des séances du 7 et du 11 mai.

II. Propositions d'UE professionnalisantes : deuxième partie.

III. Bilan de l'organisation et du déroulement de la session des examens.

IV. Référentiel équivalences horaires.

V. Bilan du suivi des charges d'enseignement.

VI. Habilitations mi-parcours :
- master Lettres modernes « spécialialité Etudes Médiévales ».
- modification du DU « Langues et civilisation italiennes ».

VII. Convention bi-cursus Sciences et Humanités.

VIII. Mise en place d'un Bureau des enseignements transversaux.

IX. Mise en place de préparation aux concours d'enseignement hors master.

X. Charte de la validation des acquis de l'expérience.

XI. Désignation d'un représentant du CEVU au Conseil de la direction des systèmes d'information et de la communication. (DSIC)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants enseignants **:** Mmes BASILIEN-GAINCHE, BRUN, CHALAYE, FRANTZ, HAUSBEI, JOSSE, LE MAITRE, MANESSE et SALAZAR ORVIG, TANANT, et VAN PRAET.

M. DAROS, FRAISSE et THOMAS.

Collège IATOS **:** -

Représentants étudiants :	Melles RODRIGUEZ, RUHL DESTREE, MORAND et THOURY.
Personnalités extérieures :	-
Invités :	Mmes NOBLINS-BLANC, ROY, TEULE, YOKESSA et WOLF. MM. CAVALLO, DELACOUR et HAMON.
ABSENTS :	Mme BOYER, GRANDAMY. Melles AKERMOUN, CAZAS-PAILLER, DU FAYET DE LA TOUR, LEIVA et MARTY. MM. DELON, FAISSOIL, GUITTON, ROKVAM, SCHMIDT et SYLVESTRE.
EXCUSE(E)S :	Mmes AIT-ATMANE, BONNEFOIS et SAVIGNAC MM. LAMBERT et PERROT.
PROCURATIONS :	Mme BRUN pour Mme COTTEGNIES et M. DAROS, Mme SEITE pour M. LAMBERT, Melle RODRIGUEZ pour MM. STRAUSS et DAUBRESSE, Melle RUHL DESTREE pour Melle MARCHAND.
PROCURATION :	M. THOMAS pour Mmes CHALAYE et VAN-PRAET,
FIN DE SEANCE	Mme HAUSBEI pour Mmes LE MAITRE et TANANT.

Questions diverses : les points à traiter sont les suivants :
- l'utilisation encore restreinte de l'adresse électronique Paris 3 : nombre d'étudiants et d'enseignants ne l'utilisent toujours pas. Pour ce qui est des étudiants, la non utilisation concerne essentiellement les L3 et les masters, qui n'ont pas suivi les cours d'informatique de L1 où on leur explique l'importance et le fonctionnement de cette adresse ;
- éventualité d'un passage conditionnel en M2 pour des étudiants préparant le CAPES et n'ayant validé que très partiellement le M1 : l'UFR EILA demande une décision sur ce point ;
- obligation nouvelle faite aux candidats au CAPES et à l'agrégation de posséder le CLES 2 et le C2IEE, obligation qui suppose des préparations ad hoc en amont.

I . APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 7 ET 11 MAI

Les comptes rendus sont approuvés sous réserve de l'introduction des corrections demandées. (compte rendu du 7 mai : approuvé à l'unanimité ; compte rendu du 11 mai : approuvé à l'unanimité moins les voix de 4 personnes ne prenant pas part au vote).

II. PROPOSITION d'UE PROFESSIONNALISANTES (2e partie).

Suite à une question d'Hélène Josse, il est précisé que certaines UFR ne proposent pas d'UE de professionnalisation et que toutes ne sont pas ouvertes aux étudiants des autres UFR.

Françoise Noblins-Blanc rappelle que certaines de ces UE, dites de professionnalisation, sont en fait des UE disciplinaires, ce qui explique l'absence d'ouverture aux étudiants extérieurs.

Envisage-t-on, demande Bruno Cavallo, de pratiquer une régulation de ce marché jusque-là ultra-libre des UE libres ? Sait-on si le nombre de places proposées répond à la demande ?
L'un des problèmes rencontrés l'an dernier, répond Anne Salazar, était le déficit de places en informatique niveau 2. On espère que l'ouverture de cette UE d'informatique niveau 2 résoudra ce déficit.

Le problème, reprend Françoise Noblins-Blanc, tient aussi à des pratiques de travail qui conduisent à fonctionner en fonction des urgences (en créant par exemple à l'arrachée de nouvelles UE d'informatique) sans résoudre au fond la question, qui se repose dans les mêmes termes le moment venu.
A partir de l'une des UE proposées, une discussion s'ensuit sur la nature des UE professionnalisantes : à quelle définition répond l'UE ? Toutes les UE du DFLE ne sont-elles pas professionnalisantes, dans la mesure où elles visent à former des didacticiens ? remarque Danielle Manesse.
L'UE professionnalisante a tout de même pour vocation d'apporter des éléments différents de ceux du cursus, rappelle Anne Salazar.

Pour avoir une vue d'ensemble du dossier, il faudrait savoir avec plus de précision le nombre de places réellement ouvertes aux étudiants extérieurs, note Hélène Josse.

Françoise Noblins-Blanc rappelle que le cadrage des UE professionnalisantes n'a pas été vraiment précis : il faut garder en tête cette donnée quand on examine ces UE pour ne pas leur reprocher de ne pas correspondre à un cahier des charges qui n'a pas été véritablement élaboré. Qu'attend-on au juste d'une UE professionnalisante ?

Reste que le sujet est difficile, rappelle Hélène Josse : soit on cadre de façon large et ce cadrage ne veut pas dire grand' chose, soit on impose des orientations précises et on suscite alors des rafales de protestations….

La capacité à l'analyse, à la synthèse et à l'argumentation ont été considérées comme des compétences à part entière par l' UFR LLFL, note Catherine Brun. Et certains recadrages ont déjà été faits à l'égard de ces UE. Le sujet est difficile, quelle que soit la manière dont on l'aborde.

VOTE SUR LA LISTE PROPOSEE : approuvée à l'unanimité moins 3 abstentions.

III. BILAN DE L'ORGANISATION ET DU DEROULEMENT DE LA SESSION DES EXAMENS

L'enquête lancée la semaine dernière auprès des enseignants a produit peu de résultats : 30 réponses pour un public de 500 évalués…La démobilisation est manifeste, note Anne Salazar. Les 30 réponses, qui émanent pour l'essentiel du Monde anglophone, expriment globalement une insatisfaction quant à la nouvelle organisation des examens (organisation conjointe du partiel terminal de contrôle continu et de l'examen final).

Danielle Manesse rappelle que la période est très chargée (examens, soutenances, attestations pour l'obtention de visas…) et que le faible nombre de réponses est peut être tout simplement lié à l'accumulation des tâches. N'aurait-on pas mieux fait d'organiser un retour des réponses par le canal des conseils d'UFR ?
Les résultats sont lus par Anne Salazar. Le nouveau système est majoritairement mal vécu, même si des satisfactions émergent sur des points ponctuels.

Pour Emmanuel Fraisse, le contrôle continu devrait être la norme. Il est préférable que l'enseignant puisse rendre en direct sa copie à l'étudiant, ce qui impliquerait que le partiel terminal ait lieu plus tôt, afin de permettre la restitution à la dernière séance. Ceux qui ne peuvent pas entrer dans ce régime devraient bénéficier d'un enseignement à distance. Ne pourrait-on par ailleurs placer le rattrapage du 1er semestre à la suite de la première session du premier semestre ?

Lola Ruhl Destrées revient sur les problèmes vécus par les étudiants.

- nombre d'entre eux n'ont pas pu obtenir les congés nécessaires auprès de leurs employeurs pour passer les examens que les enseignants programmaient librement dans le cadre de la fusion inversée (examen final programmé avec le dernier partiel de

contrôle continu). Cette programmation nécessairement éclatée aboutissait souvent à un étalement des épreuves dans le temps difficile à gérer pour les étudiants salariés qui doivent demander à leurs employeurs des autorisations d'absence ;

- le calendrier des épreuves, dans le cadre de la fusion inversée, n'a pas toujours été communiqué aux étudiants dans les temps. De ce fait, une proportion importante d'entre eux ont manqué leurs épreuves. Par ailleurs, les durées n'ont pas toujours été respectées (un partiel a duré 1/2 heure au lieu d'une heure).
- et enfin, certains étudiants ont été accusés de fraude et de tricherie sans qu'un procès-verbal ait été établi.

Au vu de tous ces éléments, l'UNEF propose la suppression de la fusion inversée et un contrôle continu décomposé en 3 épreuves : dossier, partiel et oral. Par ailleurs, ne pourrait-on adresser une convocation écrite aux étudiants ?

L'étudiant qui se connecte sur l'adresse univ-paris3, note Claire Thoury, a toutes les informations nécessaires. Mais ceux qui ne se connectent pas, et qui sont des étudiants de L3 qui n'ont pas eu le premier cours d'informatique où l'on apprend la procédure, échappent au dispositif d'information.
La réorganisation des composantes va nécessairement provoquer des déstabilisations, poursuit Claire Thoury. Il serait de toute évidence plus raisonnable de revenir au système antérieur dissociant partiel terminal et examen final.

Pour la Scolarité, expose Bruno Cavallo, le bilan de la nouvelle organisation est globalement négatif. Ce bilan négatif tient principalement à 3 facteurs :

A) Une conjoncture défavorable :

- l'année a commencé avec 15 jours de retard du fait de la programmation du rattrapage en septembre. De ce fait, Il a fallu réduire la durée des examens du deuxième semestre ainsi que celle du rattrapage : la pression actuelle, subie tant par les enseignants que par les administratifs et les étudiants, est le résultat de cette compression ;
- suite au renouvellement des habilitations, l'année 2009-2010 était celle de la mise en place de la nouvelle offre de formation, avec l'élaboration de nouvelles structures d'enseignement. L'importance de ce travail d'élaboration, techniquement très lourd, a été sous-estimée, du fait d'une finalisation tardive des arborescences qui a elle-même retardé la clôture des inscriptions pédagogiques. 60 % seulement de ces dernières étaient réalisées au moment d'établir le calendrier des épreuves !!
- enfin, l'équipe Apogée ne fonctionnait plus depuis 3 ou 4 ans, dysfonctionnement latent qui est apparu dans toute son ampleur au moment où il a fallu mettre en place les nouvelles arborescences.

B) Une mauvaise évaluation de l'impact de la nouvelle organisation des examens

- accueillir 100 % des effectifs étudiants, en lieu et place de celui, beaucoup plus restreint, des seuls inscrits en examen final, et de surcroît dans le cadre d'un calendrier aussi serré, ne pouvait aboutir qu'au bourrage des salles et à l'impossibilité corollaire de ménager une place vide entre les candidats.
A noter, la location de locaux à Arcueil, parfois perçue comme le remède à la pénurie de locaux, n'est qu'en apparence une bonne solution: elle multiplierait par deux des problèmes de logistique déjà lourds à gérer sur un seul site (collecte et distribution des sujets, planning des surveillants, etc…) et multiplierait les risques d'incident et de protestation ;
- les délais de correction ont été comprimés dans des proportions insupportables. Au premier semestre, les jurys se sont tenus avec parfois un mois de retard, mais ce retard restait gérable. Au 2eme semestre en revanche, il n'y avait pas de marge de manœuvre : à ce jour, 50 % seulement des jurys se sont tenus avec des PV complets. Du coup, les étudiants ont dû se réinscrire au rattrapage sans connaître les résultats du 2eme semestre.
- la mesure n'a pas été comprise des enseignants, qu'elle a désorientés et déstabilisés, ce qui n'a pas manqué de générer des problèmes supplémentaires.

Au total, il a fallu, au premier semestre, organiser 334 épreuves pour 450 UE, sans la LEA.
17 % de ces 334 épreuves ont posé problème : le nombre des étudiants physiquement prévus étant supérieur à celui des inscrits, il a fallu procéder dans l'urgence à 26 ouvertures de salles supplémentaires. Dans d'autres cas, l'effectif des présents a été largement inférieur à celui des attendus : on attendait 100 étudiants, 3 se sont présentés. 22 % des enseignants ne sont pas venus surveiller leurs épreuves, d'où la mise en place, au débotté, de surveillances supplémentaires, avec les coûts y afférent. Parfois aussi , les sujets ont manqué….

- **une évaluation trop morcelée :** lors de la mise en place du LMD 1, chacun s'accordait à reconnaître que le temps de l'évaluation - 12 semaines - était trop important au regard de celui consacré de l'enseignement. Un groupe de travail avait proposé des pistes pour réduire ce temps, ce qui impliquait de penser autrement l'évaluation des étudiants, jusque-là organisée sur un lien mécanique enseignement / épreuve. De ces pistes une seule avait été retenue, qui visait à regrouper plusieurs UE dans une même épreuve…ce qui a parfois abouti à marier la carpe au lapin et à compliquer l'organisation des épreuves.

- c'est la raison pour laquelle les épreuves ont été dégroupées au deuxième semestre. Si ce dégroupage a incontestablement facilité l'organisation et le déroulement des examens, il a aussi généré une augmentation du nombre des épreuves, auxquelles il faut ajouter celles de la fusion inversée, en LEA, Etudes ibériques et Cinéma-audiovisuel.
Au total, le nombre des épreuves s'établit comme suit :

1e session du1ersemestre	334 (hors LEA)
1e session du 2eme semestre	447 épreuves, + celles de la fusion inversée et Télé 3
2e session du 1er semestre	357
2e session du 2eme semestre Ratio	715 :soit retour à la situation d'avant le LMD 1. 715 épreuves pour 1785 réinscrits = 1 épreuve pour 2,5 étudiants !

Au vu de ces statistiques, le problème est clair : tant que l'on en restera à un tel nombre d'épreuves, on ne pourra arriver à des sessions d'examens d'une durée normale. Et au vu de la façon dont les choses se sont passées cette année, de la prochaine réorganisation qui entraînera nécessairement des déstabilisations, auxquelles s'ajouteront les demandes de changement de maquette, avec à la clé des modifications dans la structure des enseignements (70 demandes à ce jour…), il paraît nécessaire, pour l'année 2010-2011, de revenir au dispositif antérieur (partiel terminal intégré dans les semaines d'enseignement – examen final dissocié). C'est le dispositif qui sera le moins douloureux pour tout le monde et le moins difficile à gérer. Ce temps-là permettra aussi de tenter de réactiver la réflexion sur l'évaluation des connaissances.
Dernier élément : le Service des examens et le responsable de la Scolarité ont fait des semaines de 60 heures, dans une tension à la limite du supportable. Cet effort-là, il n'est plus possible de le leur demander. Il y a des moments où l'intendance ne peut plus suivre…

Des primes ont-elles été prévues pour les personnels concernés ? demande Hélène Josse, qui remercie par ailleurs Bruno Cavallo pour la clarté de ses analyses.
Il faudrait par ailleurs diffuser largement tout ce qui vient d'être dit, poursuit-elle. La plupart des enseignants ne mesurent pas l'importance de la machine et la lourdeur de l'organisation à mettre en œuvre, parce qu'ils ne perçoivent pas, de leur UFR, les implications des éventuels dysfonctionnements ni les problèmes qui se posent quand il faut gérer à la file une telle quantité d'épreuves enchaînées sans soupape de sécurité.

Il faudrait aussi, reprend Bruno Cavallo, que les jurys se saisissent de missions plus larges en matière d'évaluation et que leur fonctionnement soit plus collectif.

Françoise Noblins-Blanc souligne les résistances que suscitera immanquablement l'idée d'évaluations transversales pensées dans une autre logique que celle de l'UE. Il ne faut pas partir sur l'idée que l'on parviendra à entraîner les foules sur cette voie et que l'on parviendra par ce biais à réduire le nombre des épreuves : l'enseignant fonctionne le plus souvent de façon individuelle et sa conception de l'évaluation reflète l'individualisme qui préside à sa formation.

Une évaluation interdisciplinaire est en effet difficile à mettre en œuvre, note Anne Salazar.

J'ai bien entendu, poursuit-elle, la demande de modification de l'organisation des examens retenue cette année. Le changement introduit cette année tenait à la volonté de gagner du temps pour l'enseignement et d'éviter l'enchaînement des partiels. Il est clair toutefois que le mesure ne peut être prolongée, surtout avec la réorganisation des composantes.

L'exposé de Bruno Cavallo, expose Catherine Brun, laisse percevoir une souffrance qu'une prime ne suffirait pas à calmer. Cette souffrance existe de tous côtés et doit être entendue, qu'elle vienne des enseignants, des administratifs ou des étudiants. Ceux qui s'investissent pour faire fonctionner le système s'épuisent et arrivent à saturation complète. Il faut savoir entendre les messages.
Les catégories (enseignants, administratifs, étudiants…,sont dressées les unes contre les autres, chacun parle sa langue sans entendre celle de l'autre. Il faudrait faire en sorte que ces catégories se parlent, peut-être dans le cadre de groupes de travail intercatégoriels capables d'élaborer une parole collective.
Il faudrait aussi que le CEVU élabore une parole collective et ne laisse pas un individu, Bruno Cavallo en l'occurrence, aller au front et porter seul les problèmes connus cette année.
La réorganisation des composantes, note Sylvie Chalaye, ne pourrait-elle pas être le levier d'une réforme en matière de contrôle des connaissances ?

DISPOSITIONS PROPOSEES AU VOTE

- pour l'année 2010-2011, organisation séparée du partiel terminal du CC et de l'examen final ;
- pour l'examen final comme pour le rattrapage, il sera possible en 2010-2011 de procéder comme il a été fait au 2e semestre de l'année 2009-10 à des dissociations d'épreuves.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Problème spécifique Télé 3

Les étudiants de Télé 3 passent les épreuves du 1er semestre et du 2eme semestre en même temps, expose Hélène Josse.
Hélène Josse demande la fin de cette dérogation (que télé 3 avait anciennement demandée), parce qu'elle fait peser une très lourde charge de travail sur les enseignants, si lourde que nombre d'entre eux démissionnent massivement. Il faut noter que la majorité des étudiants de Télé 3 vivent en banlieue parisienne, et peuvent donc facilement se déplacer au terme du premier semestre. La dérogation serait en revanche maintenue pour ceux qui vivent à l'étranger, qui passeraient les examens des deux semestres en juin.
Hélène Josse demande en outre, la fixation d'une date-limite pour les inscriptions qui ne devraient plus être possible après le 1er octobre.

Il n'est pas possible de voter quelque disposition que ce soit sans avoir invité pour les entendre les responsables del'ENEAD, répond Anne Salazar. De ce fait, il est

convenu que la vice-présidente du CEVU prendra l'attache du vice-président chargé de la DSIC, et donc de l'ENEAD, pour lui proposer de traiter les points suivants :

- fixation de dates-limites d'inscription pour éviter les inscriptions tardives ;
- dates-limites pour la restitution des devoirs ;
- fin de la dérogation prévoyant le passages des épreuves du premier semestre en juin.

IV. REFERENTIEL EQUIVALENCES HORAIRES

Le décret de 1984 prévoit une présence de 192 HETD de l'enseignant devant les étudiants, expose Christine Hamon.
Le décret publié en avril dernier permet de moduler le service des enseignants et invite les universités à mettre en place un barême de reconnaissance des charges. Rien n'est en revanche prévu pour les administratifs et les PRAG.
Le référentiel proposé cherche à identifier et reconnaître les tâches assurées, dans le cadre de la nouvelle configuration (3 UFR + départements).
A noter, il ne pourra pas y avoir de décharge supérieure à 64 heures, en raison de l'hémorragie pédagogique et des problèmes financiers qui pourraient en résulter.

La Commission « Référentiel » qui a travaillé sur les équivalences a commencé à rédiger des fiches-profil visant à décrire les tâches ouvrant droit à équivalences horaires. L'initiative est saluée.
Diverses remarques et questions sont formulées :
- l'Université peut choisir d'englober les PRAG dans son nouveau dispositif ;
- le référentiel harmonise des fonctions dont les dénominations sont disparates, note Hélène Josse. On a choisi par exemple de fusionner les fonctions de directeur des études et de responsable de licence, qui sont homothétiques. Remarque de Catherine Brun : le contenu des fonctions varie selon les actuelles UFR, notamment pour ce qui est de l'établissement de l'emploi du temps. Comment voter sur des listes de fonctions dont le contenu n'est pas précisé et varie selon les cas ?
- la formation continue, le DAEU et la VAE ne figurent pas dans le référentiel…Il est rappelé que ce financement incombe à FCP 3, ce d'autant que les VAE font l'objet d'une facturation. Il serait donc souhaitable que ces accompagnements soient mentionnés, mais dans un document à part
- il manque aussi la fonction de responsable de mention et de responsable de mémoire.

VOTE sur le REFERENTIEL (avec intégration des ajouts spécifiés)
Le référentiel est approuvé à l'unanimité moins 6 abstentions.

V. BILAN DU SUIVI DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Depuis deux ans, un travail a été conduit sur les charges d'enseignement. Ce travail était lié à la dérive des heures complémentaires et à la volonté d'harmoniser les modalités de décompte des charges.
Bruno Cavallo a accompli un énorme travail sur la question, avec Olivier Henrion dans la continuité.
Il en est ressorti des propositions d'enveloppes d'heures complémentaires aux UFR, une homogénéisation du mode de calcul du service des enseignants et des normes-plancher en matière de taille de groupes : 15 en licence, 10 en M1, 5 en M2. Les séminaires de moins de 25 étudiants sont comptabilisés à hauteur 1,25 HETD, ceux de plus de 25 étudiants, à 1,50 HETD.
L'intervention en master ne peut pas excéder plus de 40 % du service d'un enseignant.
Un premier fichier a été élaboré, puis le contrôleur de gestion a élaboré des tableaux de bord visant à calculer les charges d'enseignement.
Mais des difficultés sont apparues :

- le fichier demandé en 2009 n'a été complété dans sa globalité qu'en 2010 ;
- les arborescences n'ayant été finalisées que tardivement, il était difficile d'évaluer la taille des groupes ;
- les données fournies n'étaient pas fiables, notamment pour les enseignements transversaux (ex. : des enseignements mutualisés déclarés par chacune des UFR concernées ; des heures calculées sur une base hebdomadaire et non semestrielle ; des UE, comme PJP, dont les UFR ne s'estimaient pas responsables.

In fine, un fichier inexploitable, avec à la clé une perte de temps considérable pour tout le monde.
Les dépenses en heures complémentaires restent préoccupantes : au 31 mai, 49 % des crédits sont dépensés alors que le 2e semestre n'est pas encore payé…L'enveloppe suffira-t-elle à couvrir l'année ?

Autre question : comment sont réalisés les services ? 0,59 % du potentiel enseignant est en sous-service. 35 % des enseignants font plus de 40 % de leur service en master, parce qu'ils interviennent dans l'enseignement à distance. Dans ces conditions, le coût des masters ne va pas diminuer…
Un H/E par UE avait été calculé l'an dernier, et ce HE moyen s'était établi pour l'université à 2,6. 11 UFR sont en-dessous, 7 au-dessus : les disparités sont donc grandes entre UFR.
Disparité aussi entre les H/E de la licence et le master :3,9 en master, contre 1,9 en L1…Et, à l'intérieur même de la licence, 0,7 en L1 contre 2 en L3…

Il faut donc à la fois améliorer l'encadrement en licence et économiser des HC…c'est-à-dire répartir autrement. Les seuils-plancher doivent être respectés, ce qui n'est pas toujours le cas.
Il faudrait proposer en L1 une amélioration du taux d'encadrement, indispensable à la lutte contre l'abandon.
L'étude de l'occupation des salles montre aussi l'étendue des pratiques de surbooking. 30 % des salles seraient réservées, mais inoccupées.
N'est-il pas dangereux, demande Hélène Josse, d'augmenter le nombre des groupes de licence alors que l'on ne maîtrise pas l'occupation des salles ? Les UFR ont elles-mêmes du mal à cerner avec précision le nombre de leurs groupes.
On ne peut pourtant laisser en l'étatles groupes de L1 à plus de 45 et ne rien faire, répond Anne Salazar. Il y a des normes sur lesquelles il faut agir.

Mais faut-il pour autant imposer des cadrages rigoureux ? interroge Catherine Brun. Envoyer des signaux ne suffit-il pas, d'autant que les services des enseignants sont déjà faits ?

Dispositions proposées au vote

- les enseignants titulaires ne font pas plus de 40 % de leur service en master ;
- il faut tendre vers un H/E plus haut en licence (taille maximum de groupes : 40 étudiants et non plus 45) et faire respecter les taux-plancher, en licence comme en master.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité.

VI. HABILITATIONS MI-PARCOURS

A) CREATION D'UNE SPECIALITE ETUDES MEDIEVALES AU SEIN DU MASTER DE LETTRES – CONVENTION P4, P3, ENS ULM, ECOLE DES CHARTES.

Cette formation, unique en France, intègre l'étude de la langue, de la littérature et de la civilisation médiévales. Elle repose sur un partenariat entre Paris 4, Paris 3, l'ENS Ulm et l'Ecole des Chartes. Le public visé est d'une vingtaine d'étudiants.
Paris 3 assure un enseignement de culture médiévale en SM3, à hauteur de 18 heures, avec des enseignants de lettres et de latin médiéval. Elle assure aussi des enseignements de langue vivante.
La mention « bien » sera exigée pour passer du M1 au M2.
Pour que le diplôme ait une lisibilité, il faudra en faire une spécialité à part entière, ce que rendra d'ailleurs incontournable le mécanisme de la cohabilitation.
Paris 4 est officiellement porteur du projet auprès du Ministère.
Le projet de création de la spécialité est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.
Le projet de convention est approuvé à l'unanimité sous réserve d'une répartition égalitaire des inscrits entre P3 et P4.

C) MODIFICATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE « LANGUE ET CIVILISATION ITALIENNES »

Construit sur deux ans (plus une année préparatoire où sont accueillis à la fois les étudiants du DU et ceux qui ont choisi l'étudiant en langue non spécialiste débutant), ce diplôme comporte l'étude de la langue et de la culture italiennes (histoire de l'art, cinéma, opéra…). Les cours sont mutualisés avec ceux du L1 et du L2.

La plupart des étudiants du DU poursuivent leurs études en L3. Ils se trouvent cependant confrontés à des difficultés en langue que ne connaissent pas les étudiants qui ont suivi le parcours normal de la licence (et qui en ont en outre étudié l'italien au lycée).Pour les aider à réussir à la fois le DU et l'éventuelle poursuite d'études en licence, la modification proposée introduit une UE de langue supplémentaire à chaque semestre du DU, ce qui porte le volume hebdomadaire, en première année, de 7h. 30 à 9 heures et, en deuxième année, de 9 à 10 hs30. Cet ajout n'implique pas de coût supplémentaire, les étudiants (au demeurant peu nombreux) s'insérant dans des groupes de licence déjà existants.

La modification est approuvée à l'unanimité.

VII. CHARTE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Cette charte, établie par les trois académies de Paris, Créteil et Versailles, vise à garantir à tous les candidats une égalité de traitement et une visibilité optimale des procédure, en définissant les étapes de l'accompagnement du candidat et la démarche de validation : examen de la demande au départ, information du candidat sur les diplômes proposés, les prescriptions complémentaires éventuelles, les financements mobilisables ; définition du projet personnel et professionnel, préparation à l'entretien avec le jury, etc.

L'accompagnement doit reposer, pour les trois universités signataires, sur la connaissance des certifications et des métiers. Le candidat doit par ailleurs rédiger une production écrite personnelle qui valorise son expérience auprès du jury. En cas de validation partielle, un suivi post-jury peut être pratiqué.

La charte VAE est adoptée à l'unanimité.

VIII. MISE EN PLACE PREPARATION CONCOURS D'ENSEIGNEMENT HORS MASTER

Cette préparation, qui devrait permettre aux candidats au CAPES de présenter le prochain concours, pose le problème de la comptabilisation de ses effectifs et de la subvention accordée par le Ministère à ce titre.

Il faudrait aussi savoir quel sera le statut de ces candidats : inscrits régulièrement, ou régime diplôme d'université ?

IX. CONVENTION BI CURSUS SCIENCES ET HUMANITES

Ce double cursus, cohabilité avec P6, propose à part égale une formation scientifique, littéraire et linguistique (anglais, allemand) qui débouche sur une double licence (Sciences et technologies à l'UPMC-P6, Lettres, LLCE ou Sciences du langage à SN-P3). La troisième année se fait à l'étranger. Chaque cohorte comporte 24 étudiants, recrutés sur dossier et entretien. La collaboration a commencé cette année avec Paris 6- UPMC et se poursuit cette année. L'étudiant paie une inscription à taux plein dans l'un des deux établissements et une autre à taux réduit dans le deuxième.
La convention est approuvée à l'unanimité moins deux abstentions.

X. CREATION D'UN BUREAU DES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

Ce Bureau aurait pour vocation de gérer les enseignements dits transversaux : langue non spécialistes, informatique (le CLES et le C2I2E étant désormais nécessaires au passage du CAPES), UE professionnalisantes et UE libres : préparation des brochures, programmation des enseignements, régulation des inscriptions…
Les niveaux d'intervention varieraient selon les enseignements.
Les responsables seraient, pour chaque secteur, le chargé de mission.
2 secrétaires administratives seraient nécessaires.
Le Bureau serait mis en place en janvier-février.
François Thomas, puis Catherine Brun soulignent la nécessité d'éviter, chez les UFR, une impression de dessaisissement. Il faut présenter la nouvelle structure comme une force d'allègement de tâches techniques.
Kerstin Hausbei rappelle qu'il faudrait savoir au juste ce que l'on attend d'un enseignement de langue non spécialiste. La fonction de cet enseignement n'a pas été cadrée avec une précision suffisante jusqu'à présent.
Compte tenu du nombre réduit de conseillers présents, la question sera de nouveau soumise au vote au premier CEVU de l'année prochaine.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CEVU AU CONSEIL DE LA DSIC

Aucune candidat ne s'étant déclaré, il est prévu de reprogrammer la demande au prochain CEVU.

La secrétaire de séance — La vice-présidente du CEVU

F. Noblins-Blanc — Anne Salazar Orvig